



Le 11 août 2023

Mme Janna Switzer  
Directrice – Santé, sécurité, environnement et conformité réglementaire  
Denison Mines Corp.  
jswitzer@denisonmines.com

**Objet : Résultat de la vérification d'exhaustivité effectuée par le personnel de la CCSN concernant les réponses reçues le 14 juillet 2023 aux demandes d'information sur le projet de Wheeler River soumises par l'équipe d'examen fédérale et autochtone**

Mme Switzer,

Le 14 juillet 2023, Denison Mines Corp. (Denison) a transmis ses réponses aux demandes d'information (DI) concernant le projet de Wheeler River [1]. Le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a effectué une vérification de l'exhaustivité de ces documents afin de déterminer si les renseignements requis ont été fournis de manière à permettre l'examen technique de l'étude d'impact environnemental (EIE). Le personnel de la CCSN a jugé que les documents soumis sont incomplets.

Le personnel de la CCSN a examiné les réponses aux 238 DI, y compris toute modification pertinente proposée à l'EIE et aux documents techniques à l'appui, tels que fournis dans la liste des pièces jointes de Denison. Neuf (9) réponses aux DI demeurent en suspens.

**Examen général**

Au cours de la vérification de l'exhaustivité, le personnel de la CCSN a examiné chaque réponse aux DI pour vérifier sa conformité avec les attentes du personnel de la CCSN à l'égard de la présentation de Denison, tel que décrit dans la [lettre transmise le 20 mars 2023](#) [2], y compris la présentation de ce qui suit :

- une EIE révisée avec l'historique à jour des révisions des documents permettant aux examinateurs de repérer les modifications apportées aux documents révisés;
- des réponses complètes à toutes les DI et des conseils liés aux commentaires du promoteur, tout en indiquant clairement comment les réponses aux DI et toute modification ultérieure ont été intégrées dans l'EIE révisée.

Le personnel de la CCSN reconnaît que, depuis la prestation de cette orientation, il a été convenu qu'une EIE révisée n'était pas requise pour cette présentation, à condition que Denison fournisse à des fins d'examen les révisions proposées à l'EIE et les révisions d'autres documents à l'appui.

Des commentaires détaillés sont fournis dans le tableau ci-joint (annexe A).

## **Demandes d'information (DI)**

Voici les principales raisons qui permettent de déterminer que neuf (9) réponses sont incomplètes :

- La réponse ne tient pas entièrement compte de chaque sous-question de la DI (4).
- Les renseignements fournis sont insuffisants pour permettre un examen technique (4).
- Les documents supplémentaires ou autres modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques à l'appui fournis dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour bien répondre à la demande (1).

Dans l'ensemble, ces réponses ne contenaient pas suffisamment d'information pour répondre à la DI initiale.

Le personnel de la CCSN a constaté que cinq (5) des réponses incomplètes aux DI faisaient référence à de l'information détaillée devant être fournie dans le cadre du processus de délivrance de permis. Le personnel de la CCSN a déjà souligné, dans une correspondance distincte, qu'il s'attendait à ce que les réponses aux DI contiennent suffisamment de renseignements pour permettre aux experts en la matière de compléter leur évaluation technique. Les réponses indiquant que de l'information supplémentaire sera fournie au cours du processus de délivrance de permis ne sont pas adéquates [3]. Des résumés de l'information détaillée sur le programme qui seront fournis lors du processus de délivrance de permis doivent être fournis dans le cadre de l'EIE et comme partie des documents à l'appui, au besoin, afin que les experts en la matière puissent déterminer que les effets néfastes importants sur l'environnement seront évités, limités ou atténués.

### *Direction complémentaire*

Certaines DI indiquent que des renseignements supplémentaires seront mis à jour dans l'EIE finale (par exemple, les DI n° 02, 31, 71, 73 et 100). L'EIE finale constitue notre étape d'examen visant à vérifier que les réponses acceptées aux DI et que les révisions proposées à l'EIE, ainsi que toute documentation à l'appui, ont été correctement complétées. L'équipe d'examen fédérale et autochtone doit examiner cette information avant que les DI puissent être réglées, ce qui est requis avant la présentation de l'EIE finale. Bien que ces DI aient été jugées complètes, toute information supplémentaire doit être fournie avant l'EIE finale.

Aucune nouvelle information n'ayant pas été examinée par l'équipe d'examen fédérale et autochtone ne doit être incluse dans l'EIE finale ou dans d'autres documents à l'appui.

Parmi les DI qui ont été jugées complètes, veuillez noter que sept (7) DI figurant dans le tableau de vérification de l'exhaustivité contiennent des *conseils supplémentaires à l'intention du promoteur* concernant des corrections requises au texte de la réponse, de l'orientation pour les réponses révisées aux DI ou de l'orientation pour la soumission future de réponses à des DI.

## **Mobilisation des Autochtones**

Le personnel de la CCSN reconnaît que Denison a continué de déployer des efforts de mobilisation auprès des Nations et communautés autochtones concernées depuis la présentation d'octobre 2022. Conformément aux exigences du REGDOC-3.2.2, le rapport sur la mobilisation des Autochtones est un document évolutif qui doit être mis à jour et soumis à la CCSN à mesure que les activités de mobilisation de Denison progressent. Depuis octobre 2022, la CCSN n'a pas

reçu de version actualisée du rapport sur la mobilisation des Autochtones, lequel contient des renseignements remontant au printemps 2022.

Comme Denison en a été avisé verbalement et par écrit, le personnel de la CCSN s'attend que Denison fournisse toute information supplémentaire en même temps que les réponses complètes aux DI et toute preuve à l'appui [4] [5]. De plus, le REGDOC-3.2.2 indique ce qui suit : « Il est essentiel que les titulaires de permis soumettent toute l'information nécessaire et pertinente recueillie pour préparer le rapport de mobilisation, car cela aide la CCSN à assurer la tenue d'un processus de consultation des Autochtones adéquat, à déterminer le niveau approprié des activités de mobilisation des Autochtones et à exécuter un examen efficace et efficient de l'évaluation environnementale et/ou de la demande de permis. » (section 4.2).

Les renseignements sur les activités de mobilisation ayant eu lieu entre le printemps 2022 et l'été 2023 sont ceux sur lesquels repose l'examen technique des activités de mobilisation de Denison par le personnel de la CCSN. Par conséquent, le personnel de la CCSN s'attend à ce que Denison soumette une mise à jour des activités de mobilisation dans le cadre de sa prochaine présentation. Cette mise à jour peut être fournie sous la forme d'un RMA entièrement révisé, ou sous tout autre format choisi par Denison. Cela devrait inclure des renseignements actualisés sur les activités de mobilisation de Denison depuis le printemps 2022 jusqu'à la nouvelle date de présentation, le cas échéant.

### **Rapport sur les engagements**

Comme indiqué dans le courriel du personnel de la CCSN à Denison le 28 novembre 2022 [6] et dans la lettre du 20 mars 2023 transmise avec la conclusion de l'examen technique de l'EIE [2], le personnel de la CCSN a demandé à Denison de soumettre une ébauche du rapport sur les engagements comme partie de sa documentation révisée sur l'EIE. Ce rapport doit regrouper en un seul endroit toutes les mesures d'atténuation, les mesures du programme de suivi et les engagements qui ont été cités en référence dans la documentation de l'évaluation environnementale (EE), afin d'en assurer l'exhaustivité et la traçabilité. Le rapport demeurerait en constante évolution et continuerait d'être mis à jour durant le reste du processus d'examen réglementaire de même que si le projet est approuvé, après les audiences publiques et les décisions de la Commission, afin de consigner tout engagement additionnel pris par le personnel de Denison au cours des audiences publiques et toute mesure imposée à Denison par la Commission.

Ce rapport n'a pas été joint à la première série de réponses aux DI. Le personnel de la CCSN s'attend à ce que Denison fournisse une ébauche du rapport sur les engagements avec la prochaine présentation, car l'équipe d'examen fédérale et autochtone doit examiner cette information avant que la DI n° 2 puisse être réglée.

### **Attentes et prochaines étapes**

Le personnel de la CCSN s'attend à ce que Denison effectue tout travail supplémentaire, apporte des révisions à la présentation et soumette à nouveau les réponses aux DI et tout autre document à l'appui qui pourrait avoir été modifié à la suite des révisions. De plus, il est prévu que l'information susmentionnée sur la mobilisation des Autochtones soit soumise avec cette prochaine présentation. Le personnel de la CCSN est disponible pour tenir une réunion avec Denison afin de préciser davantage les résultats de cette vérification de l'exhaustivité et les attentes liées à la nouvelle présentation.

Lors de la nouvelle présentation d'une trousse d'EE complète, le personnel de la CCSN effectuera une autre vérification de l'exhaustivité des neufs (9) DI restantes et de toute information complémentaire à l'appui. Si la nouvelle trousse est jugée complète à ce moment-là, l'examen technique pourra commencer.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer directement avec moi, par téléphone, au 343 540-6213, ou par courriel à l'adresse : [Jessica.Way@cnscccsn.gc.ca](mailto:Jessica.Way@cnscccsn.gc.ca).

Cordialement,

Jessica Way  
Agente en examen de l'environnement  
Division de l'examen de l'environnement

**c. c. :** CCSN : N. Kwamena, P. Burton, C. Cattrysse, J. Way, W. Yen, K. Gorzkowski,  
R. Froess Denison : K. Himbeault, C. Inglis-McQuay, R. Nagel

**Pièce jointe :** Annexe A : Vérification de l'exhaustivité – Projet de Wheeler River : examen des réponses de Denison aux demandes d'information (DI) et de la documentation à l'appui reçues le 14 juillet 2023 ([e-Doc 7102957](#))

#### Références :

- [1] Lettre de J. Switzer (Denison) à J. Way (CCSN), *Soumission des réponses aux demandes d'information de l'EEFA concernant le projet de Wheeler River*, 14 juillet 2023 ([e-Doc 7099807](#))
- [2] Lettre de J. Way (CCSN) à J. Switzer (Denison), *Résultats de l'examen technique effectué par l'équipe d'examen fédérale et autochtone concernant l'ébauche d'étude d'impact environnemental du 21 octobre 2022 pour le projet de Wheeler River*, 20 mars 2023 ([e-Doc 7134330](#))
- [3] Courriel de J. Way (CCSN) à J. Switzer (Denison), *Suivi de la présentation du 16 juin*, 16 juin 2023 ([e-Doc 7103206](#))
- [4] Courriel de J. Way (CCSN) à J. Switzer (Denison), *Objet : [\*\*]Objet : Tableau des préoccupations et des enjeux relatifs à la mobilisation*, 31 mai 2023 ([e-Doc 7103213](#))
- [5] Courriel de N. Kwamena (CCSN) à J. Switzer (Denison), *Clarté concernant les attentes en matière de réponses aux DI – Denison Wheeler*, 5 juin 2023 ([e-Doc 7060779](#))
- [6] Courriel de J. Way (CCSN) à J. Switzer (Denison), *Soumission à venir d'un tableau des engagements pour l'EIE du projet de Wheeler River*, 28 novembre 2022 ([e-Doc 6943639](#))